



Tél. 05 53 03 73 13  
Fax. 05 53 54 56 27

## Compte rendu Conseil Municipal du 8 décembre 2014

Etaient présents : MM. CHABREYROU O, REVIDAT F, Mme MAZIERES S, M. RAYNAUD J-C, MM. FAYE J-P, MOREL A, Mme MAIGROT M, M. MATHET J, Mme DE CONTO N, M. DUSSUTOUR N, Mme DAUGIERAS C, M. LONGIERAS D, Mme FOURNIER F, M. RINGUET P

Etait absent : Mme DESBROUSSES S (Procuration à M. CHABREYROU O)

### **ORDRE DU JOUR**

- ✓ Approbation des procès-verbaux des 23 octobre 2014
- ✓ Adhésion CDAS 2015
- ✓ Implantation borne de charge pour véhicules électriques
- ✓ Tarifs cantines scolaire
- ✓ Mission complémentaire : Relevé de l'état des lieux Bâtiment de la mairie et ses annexes
- ✓ Plan Communal de Sauvegarde :
  - Poste de commandement communal
  - Découpe des secteurs de la commune avec nomination d'un responsable
- ✓ Décisions modificatives
- ✓ Avis sur Le Grand Marché Transatlantique
- ✓ Désignation délégués au Syndicat de rivières
- ✓ Tarif assainissement 2015
- ✓ Questions diverses
  - Déploiement du compteur Linky et ses conséquences
  - Festivité de fin d'année
  - Point sur l'intercommunalité : Présence de M. J-P COUVY  
Président de la Communauté de Commune

Mme DE CONTO Nadine est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

- Indemnité receveur municipal
- Convention d'utilisation bâtiment ancien camping avec Toofyk Loisirs

Accepté à l'unanimité

## I APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 23 OCTOBRE 2014

Le procès-verbaux du 23 octobre 2014 est lu et adopté à la majorité des présents (1 abstention)

## II ADHESION CDAS 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création, en date du 25 février 1992, d'un Comité Départemental d'Action Sociale de la fonction publique territoriale placé auprès du centre de Gestion.

Il donne lecture des statuts de l'organisme créé.

Il prie l'assemblée de bien vouloir délibérer sur l'adhésion de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents décide l'adhésion de la collectivité au Comité Départemental d'Action Sociale.

## III COMPETENCES OPTIONNELLES PORTANT SUR LES INFRASTRUCTURES DE CHARGE DE VEHICULES ELECTRIQUES

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Parmi les 160 bornes réparties sur le département, la commune de Bourdeilles a été proposée pour accueillir l'implantation d'une borne disposant de deux points de charges permettant la recharge de deux véhicules simultanément.

**Considérant** que les statuts du SDE 24 ont récemment été modifiés en vue d'intégrer une nouvelle compétence optionnelle portant sur les infrastructures de charge de véhicules électriques ;

**Considérant** que s'agissant de compétence optionnelle, l'approbation des communes sur l'actualisation des statuts et la prise de compétences optionnelles supplémentaires ne vaut pas directement transfert des compétences au profit du SDE 24 ;

**Considérant** qu'afin de permettre le lancement d'un vaste projet de déploiement d'infrastructures de charge de véhicules électriques sur le territoire du département de la Dordogne porté par le SDE 24, les communes doivent expressément lui transférer la compétence visée à l'article L.2224-37 du Code Général des collectivités territoriales ;

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents décide de transférer au SDE 24, sans réserve, la compétence prévue à l'article L2224-37 du Code

Général des Collectivités territoriales relative aux infrastructures de charge de véhicules électriques.

#### IV TARIFS CANTINES SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle que les repas sont fournis par le collège de Brantôme. Ils nous seront facturés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 aux tarifs suivants :

- enfant maternelle	2.52 €
- enfant primaire	2.57 €
- adulte indice < 331	2.89 €
- adulte indice 331 <math>\diamond</math> 445	3.73 €
- adulte indice > 445	4.64 €

Nous demandons une participation de 2.80 € par repas servi pour les enfants et nous refacturons les repas adultes aux tarifs appliqués par le collège.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents ;

**FIXE** le tarif du repas pris au restaurant scolaire à compter de l'année scolaire 2015 / 2016:

- enfant	2.82 €
- adulte indice < 331	2.89 €
- adulte indice 331 <math>\diamond</math> 445	3.73 €
- adulte indice > 445	4.64 €

#### V MISSION COMPLEMENTAIRE DIAG AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le marché de maîtrise d'œuvre du 02/09/2014 pour la réhabilitation du bâtiment communal « Mairie – agence postale – bibliothèque – logement – espaces polyvalents. L'architecte en charge du dossier a besoin d'un état des lieux et des plans du bâtiment existant. Aucun dossier n'existant à la mairie, l'architecte nous propose de réaliser les missions suivantes dont le devis proposé s'élève à 4 680 € TTC :

- Relevé de l'état des lieux du bâtiment de la mairie et de ses annexes avec les détails volumétriques, architecturaux sans ses abords
- Dressement de l'état des lieux sur support numérique : Plan des niveaux, plans de coupes générales et techniques, plans des façades

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents accepte cette proposition.

#### VI PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Monsieur le Maire donne la parole à Mme MAZIERES Sylvie.

Cette dernière explique que pour la réalisation de ce plan il est nécessaire de réaliser un découpage de la commune et de nommer des responsables par secteur. Elle propose six secteurs.

D'autre part différentes cellules doivent être créées : elle propose trois cellules : cellule autorité composée du Maire et du 1<sup>er</sup> adjoint, la cellule relation publique dirigée par le conseiller municipal en charge de la communication et d'une cellule secrétariat-logistique-économique.

## VII DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits et crédits supplémentaires ci-après :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Article	Sommes	Article	Sommes
INTERETS			66111	144.17
VALEURS COMPTABLES DES IMMEUBLES			042/675	915.00
CHARGES DE PERSONNEL			012/6413	1 547.00
DEPENSES IMPREVUES	022	2606.17		
DIFFERENCE SUR REALISATION			040/192	727.00
RESEAU DE VOIRIE			1001/2151	374.74
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS			165	399.77
DEPENSES IMPREVUES	020	1501.51		
CDC BRANTOMOIS	65549	50 290		
ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION			73921	50 290

TOTAUX		54 397.68		54 397.68
--------	--	-----------	--	-----------

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	RECETTES	DÉPENSES
024	Personnel non titulaire	188.00	
020	Dépenses imprévues		188.00
012/6413	Personnel non titulaire	2 214.74	
002	Excédent Budgétaire		2 214.74
	TOTAL EGAL	2 402.74	2 402.74

Accepté à l'unanimité des présents.

## VIII AVIS SUR LE MARCHE TRANSATLANTIQUE

La Commission Européenne négocie actuellement deux accords de libre-échange : l'Accord Économique et Commercial Global (AECG) (Comprehensive Economic and Trade Agreement - CETA en Anglais) avec le Canada et le Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI) (Trans Atlantic Free Trade Agreement – TAFTA en anglais) avec les États-Unis. Ils visent à instaurer un vaste marché dérégulé : le Grand Marché Transatlantique (GMT).

Négociés dans le plus grand secret, ils pourraient être ratifiés, le premier à la fin de l'année 2014, le 2ème en 2015, sans la moindre consultation des citoyens et des parlements nationaux. C'est un déni de démocratie évident.

A cela s'ajoute la négociation secrète d'un accord international sur les services, Trade In Services Agreement (TISA) en anglais, qui obligerait les États à accorder les mêmes subventions au privé qu'au public.

Ces accords s'appliquent à tous les niveaux de l'État, y compris au niveau des communes. Un des buts est d'obliger les États et les collectivités locales à accorder au privé et aux entreprises transnationales tout avantage accordé au public et au local : ce qui rendra impossible financièrement le maintien des services publics (ce que l'accord TISA vient renforcer) et le soutien à l'économie locale.

Ces traités visent surtout à réduire les « barrières non tarifaires » : ils prévoient en effet que les législations et normes sociales, environnementales, sanitaires, phytosanitaires, techniques, ... soient « harmonisées » pour faciliter le libre-échange.

Or les USA sont aujourd'hui en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle et le droit du travail. Ils refusent d'appliquer les conventions de l'Organisation Internationale du Travail, le protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique, la convention pour la biodiversité, et les conventions de l'UNESCO sur la diversité culturelle. Leurs normes et règlements sont beaucoup moins protecteurs pour les populations qu'en Europe. Ce marché libéralisé avec le Canada et les États Unis tirerait donc toute l'UE vers le bas.

De plus, ces traités permettraient aux grosses entreprises, via le « mécanisme du règlement des différends » d'attaquer devant une juridiction privée les États ou les collectivités locales qui ne se plieraient pas à ces exigences de dérégulation et limiteraient ainsi « leurs bénéfices escomptés » !

Elles pourraient réclamer de lourds dommages et intérêts à l'État ou aux communes, faisant exploser la dette publique.

Ces traités permettraient aux grosses entreprises et au monde de la finance de contourner les lois et les décisions qui les gênaient. Une telle architecture juridique limiterait les capacités légales déjà faibles des États à :

- Maintenir des services publics ( éducation, santé,..)
- Protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale
- Maintenir des activités associatives, sociales et culturelles préservées du marché
- Garantir la pérennité des approvisionnements locaux et des critères sanitaires d'où par exemple l'obligation d'accepter les OGM, la viande aux hormones et le poulet lavé au chlore
- Contrôler l'activité des multinationales dans le secteur extractif ( gaz de schiste)
- Investir dans les secteurs d'intérêt général comme la transition énergétique.

· Préserver les libertés numériques  
 POUR TOUTES CES RAISONS,

la commune de **Bourdeilles** réunie en Conseil Municipal le **8 décembre 2014**

- manifeste son opposition à ces deux traités (CETA et TAFTA) dont l'objectif vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence
- dénonce également la négociation de l'accord sur les services (TISA) qui vise à détruire la majorité des services publics
- demande un moratoire sur les négociations de ces traités et la diffusion immédiate des éléments de la négociation
- refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs
- se déclare hors grand marché Transatlantique

## IX DELEGUES SYNDICAT DE RIVIERE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence « Rivières » est transférée à la Communauté de Communes Dronne et Belle à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cette compétence sera déléguée au futur Syndicat du Bassin de la Dronne issue de la fusion des deux syndicats actuels exerçant sur le territoire.

Afin de préparer au mieux la mise en place du futur syndicat, le Conseil Communautaire nommera les délégués titulaires et suppléants le 17 décembre 2014 pour chacune des communes. Il convient donc de proposer un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents propose Monsieur DUSSUTOUR Nicolas et Madame FOURNIER Frédérique

## X TARIFS ASSAINISSEMENT 2015

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Le conseil municipal avait fixé la part communale du tarif « service assainissement » pour l'année 2014 :

- prime fixe d'abonnement : 35.00 euros
- consommation, prix au m3 : 0.2592 euros

Monsieur le Maire rappelle au conseil que lors de la signature du contrat d'affermage pour l'assainissement, il a été prévu que la part communal augmente que tous les deux ans en alternance avec la part du fermier. Pour l'année 2014, la commune avait maintenu les tarifs de 2013.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal décide les tarifs suivants pour l'année 2015 :

- Part fixe : 40 euros

Cette partie fixe est perçue par la moitié au titre de chaque semestre. Toutefois si la partie fixe du 1<sup>er</sup> semestre 2015 est déjà facturée, la partie fixe perçue ce 2<sup>ème</sup> semestre 2015 sera égale à la partie fixe annuelle mentionnée ci-dessus, diminuée de la partie fixe du 1<sup>er</sup> semestre déjà facturée.

- Prix au m3 : 0.2892 euros

## XI INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET AU PROFIT DU RECEVEUR MUNICIPAL

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'un arrêté interministériel en date du 16 décembre 1983 fixe les modalités d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables des services extérieurs du TRESOR chargés des fonctions de receveurs des collectivités territoriales et établissements publics.

Considérant les services rendus par Mme ROUSSEAU Martine, receveur municipal, en sa qualité de conseiller financier de la commune de Bourdeilles,  
Considérant le renouvellement du conseil municipal en mars 2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents décide d'allouer à Mme ROUSSEAU Martine, Receveur, le taux maximum de l'indemnité de conseil et de budget.

## XII PRESENTATION DES COMPTES DE LA CLECT

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT est une commission de la communauté de communes chargée d'évaluer les charges transférées, donc le montant des attributions de compensation fiscale après fusion.

Monsieur REVIDAT Francis, membre de la CLECT, présente le rapport définitif 2014 : Cette commission définit les modalités de calcul de chaque charge transférée à la communauté de communes. Le montant prévisionnel de l'attribution de compensation pour l'année 2014 s'élevait à 50 290 €. Après clôture des comptes, il s'avère que ce montant définitif s'élève à 38 052. 24 €. Cette baisse est principalement dû à la perception de la taxe d'habitation part départementale plus élevée que prévue initialement.

Il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées dans les conditions de majorité requise à l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, à savoir la moitié des conseils municipaux représentant deux tiers de la population ou les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal approuve le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 5 novembre 2014 tel que présenté en annexe

## XIII CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL AVEC TOOFYK LOISIRS

Monsieur le Maire donne la parole à Mme MAZIERES Sylvie.  
Mme MAZIERES rappelle au conseil municipal la demande de l'association Toofyk Loisirs pour l'installation d'un algéco sur le terrain sis face à la piscine. Après vérification il s'avère que ce terrain ne nous appartient pas dans son intégralité. Après rencontre du gérant, Monsieur SEPTEMBRE, nous lui proposons la mise à disposition à titre gracieux du bâtiment dit « Le Wagon » situé sur l'ancien terrain de camping.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents accepte la-dite convention.

## QUESTIONS DIVERSES

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES :

Monsieur COUVY, Président de la communauté de communes Dronne et Belle nous rejoint pour se présenter et faire un compte rendu de la nouvelle communauté de communes. Issue de la fusion des communautés de communes de Brantôme, de Champagnac de Bélair et de Mareuil, fonctionne depuis avril 2014. Elle a repris l'ensemble des compétences des trois collectivités. Son siège social se situe à Champagnac. Sept pôles ont été créés :

- Pôle administratif dont les bureaux sont à Champagnac,
- Pôle enfance-jeunesse sis à Mareuil avec annexes sur Brantôme, Valeuil, Champagnac
- Pôle technique sis à Mareuil avec annexes à Biras et Champagnac
- Pôle urbanisme spanc dont le service technique est à Valeuil et administratif à Champagnac
- Pôle tourisme sis à l'abbaye de Brantôme
- Pôle culturel sis à Champagnac
- Pôle social sis à Brantôme avec annexe à Mareuil

Les finances de la communauté de communes sont gérées par sept budgets. Les résultats provisoires sont satisfaisants mais quelques inquiétudes apparaissent, notamment sur l'impact de la baisse des dotations de l'Etat.

La mise en place de l'ensemble des services à demander un certain temps d'adaptation et d'organisation. Aujourd'hui cela fonctionne bien, reste quelques petites améliorations et mises au point...

Afin d'informer au mieux la population, un bulletin communautaire paraîtra deux fois par an.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'intervenir et de profiter de la présence de Monsieur le Président pour aborder des points en références avec Bourdeilles.

#### 1 – Syndicat d'initiative – Bibliothèque

Le conseil évoque le projet de rénovation du bâtiment de la mairie avec transfert du syndicat d'initiative et de la bibliothèque en ses murs. Ces deux domaines étant des compétences communautaires, le conseil municipal demande à monsieur le Président de bien vouloir les prendre en compte pour l'année 2015 tant administrativement que financièrement.

La BDP est toujours dans l'attente du projet de réseau qui permettrait d'obtenir d'importantes subventions.

#### 2 – Aménagement du Bourg

Après la réalisation du contournement du Bourg de Bourdeilles, il nous faudra repenser l'aménagement de notre bourg et notamment la circulation sur les RD 78 et 106. Une étude de faisabilité est nécessaire et doit être menée par la communauté de communes.

#### 3 – Accueil ado et centre de loisirs

#### 4 – Maison de Santé

Créé à Brantôme pour l'ensemble du territoire et terminée dernièrement. Unique problème, le manque de médecin voulant s'installer dans notre monde rural.

#### 5 – Gens du Voyage



Le conseil municipal fait état des difficultés rencontrées cet été avec les gens du voyage. Cette situation inconfortable pour la population et les touristes ne peut plus perdurer. Une aire de transit doit être réalisée sur le territoire, où en est-on du projet ?

L'emplacement est finalement trouvé sur la commune de Brantôme. L'aire devrait voir le jour très prochainement.

#### 6 – Piscine

Plusieurs difficultés rencontrées pour la mise en route, puis pour sa gestion pendant la saison. Une pétition a circulé demandant sa rénovation. D'importants travaux de mise aux normes doivent être réalisés

#### MARATHON DES FORTS DU PERIGORD :

Mme MAZIERES rappelle que cette manifestation se déroulera le 8 mars 2015. Le départ se fera de Brantôme et le parcours s'étalera encore sur 42.195 km en passant par Saint-Julien de Bourdeilles, Leguillac-de-Cercles et Paussac-et-Saint-Vivien. L'arrivée se fera au Château de Bourdeilles. Nous recherchons des bénévoles pouvant venir aider à la gestion des parkings, des repas, ...

#### VŒUX DU MAIRE

Les traditionnels vœux du maire auront lieu le 17 janvier 2015 à la salle des fêtes de Bourdeilles à partir de 17 h 30.

Rien ne restant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 23 h 00

Le Maire  
Olivier CHABREYROU